

AUBENAS

(sans rendez vous)

Maison des associations

Place de la Gare

mardi : 9h30 à 11h30

jeudi : 15h00 à 17h30

ANNONAY

(sans rendez vous)

Maison des associations

20 rue Henri Guironnet

mardi : 14h30 à 17h

samedi : 9h à 11h

Tél : 04 75 34 24 53

PRIVAS**Services Techniques**

Avenue de l'industrie

Mardi : 14h à 16h

TOURNON**La Tourette** - 2, place St Julien

Le jeudi de : 16h à 18h

Tél : 04 75 06 25 03

LES VANS

Centre Socio-Culturel REVIVRE

1 Place du Temple

le lundi de 09h00 à 12h00

Tél : 07 66 88 82 86

LE CHEYLARD

Sur rendez-vous

06 73 39 58 56

SAINT AGREVE

Le mercredi 9h - 11h

Sur rendez-vous

Tél : 06 85 97 97 79

BOURG St ANDEOL**CC DRAGA****2 avenue du Maréchal Leclerc**2^{ème} + 4^{ème} Vendredi du mois

9h30-11h30 sur rendez-vous.

Contact :

ufcquechoisirbsa@orange.fr

COUCOURON**Mairie**

Sur rendez-vous

Tél : 07 70 14 14 98

ACCUEIL TELEPHONIQUE**Aubenas : 04 75 39 20 44****Les mardis et jeudis****Aux heures des permanences**

La Bogue Ardéchoise

**Bulletin d'information des consommateurs
Ardéchois membres de l'Union Fédérale des
Consommateurs QUE CHOISIR DE L'ARDECHE**

LE MOT DU PRESIDENT



Le 9 avril nos adhérents ont pu assister à nos assemblées générales extraordinaire et ordinaire au domaine « lou capitelte » à VOGUË. La participation était en hausse sensible et nous en sommes très heureux. Vous pourrez lire nos comptes rendus dans ce bulletin.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer l'ouverture de votre permanence des VANS qui se tiendra désormais les lundis matins au centre socio-culturel « revivre » située 1 place du temple aux VANS. Un autre point essentiel est la modification des cotisations. Pour harmoniser avec notre fédération et simplifier la pratique actuelle (32€ en primo adhésion et 27 en ré adhésion) l'assemblée générale a décidé de fixer une cotisation unique à 30€ dans les 2 cas .

La situation sanitaire étant plus apaisée, nous pouvons ce printemps travailler sur 2 types d'actions au service des consommateurs, d'une part sur les campagnes prioritaires 2022 et d'autre part sur le printemps des consommateurs.

Les trois campagnes prioritaires mises en place par notre fédération sont le Nutri-Score, les données personnelles et la fracture sanitaire. Notre collègue Jean-Pierre BIZZARI est chargé de l'animation de ces campagnes pour notre Association Locale.

La première vise à rendre obligatoire le Nutri-Score, cet étiquetage qui permet d'apprécier en un clin d'œil la qualité nutritionnelle des aliments industriels. En lien avec le combat historique de l'UFC-Que Choisir pour une information pertinente et fiable pour manger plus sain et mieux consommer, l'objectif de cette campagne est d'imposer le Nutri-Score à l'échelon européen. Ensuite viendra celle des données personnelles visant à faire en sorte que les consommateurs « gardent la main » sur leurs données dans un contexte d'explosion des fraudes bancaires et la multiplication des non-remboursements.

Enfin la fracture sanitaire nous la connaissons bien. Elle s'inscrit dans un contexte sanitaire où la santé est une préoccupation essentielle et majeure pour nos concitoyens.

Nous allons également pouvoir reprendre le printemps des consommateurs. Cette année, il est basé sur la consommation responsable et nous serons présents sur plusieurs marchés afin de vous présenter cette action.

A côté de cela nous sommes à votre disposition dans nos 9 permanences (horaires et lieux ci-contre et sur notre site ardeche.ufcquechoisir.fr) pour vous apporter l'aide individuelle dont vous pouvez avoir besoin au quotidien. 2022 sera également l'année de renouvellement des représentants des usagers dans les établissements de santé ardéchois et nous ne devons pas manquer ce rendez-vous.

Nous vous souhaitons de passer un bel été.

Jean-Marie DELDON

Compte-rendu des Assemblées Générales (extraordinaire et ordinaire) de l'UFC Que Choisir de l'Ardèche 9 avril 2022 à VOGÜÉ (Domaine Lou Capitelle)

148 adhérents sont présents ou représentés (41 présents + 107 pouvoirs)

Cette année notre assemblée générale s'est déroulée en 2 étapes :

D'abord une assemblée générale extraordinaire à 9h30, destinée à adopter de nouveaux statuts pour notre association (nouveaux statuts qui prévoient notamment la possibilité de passer, si nécessaire, à un mode de gouvernance collégiale et qui modifient le nombre d'administrateurs de l'association (passage de 15 à 18) et du nombre des membres du bureau (passage de 6 à 7).

Ces nouveaux statuts ont été approuvés à la majorité absolue par les membres de l'AG.

Ensuite, à partir de 10h, la traditionnelle assemblée générale ordinaire comportant la présentation des divers rapports et bilans de l'année 2021.

Éléments essentiels à retenir des rapports annuels 2021

En 2021 le nombre d'adhérents est resté relativement stable malgré la pandémie covid, il a légèrement baissé pour passer de 1125 en 2020 à **1052** en 2021. Le taux de réadhésion est de 76% (803 réadhésions et 249 adhésions nouvelles).

ACTIVITÉ « LITIGES »

En raison de la pandémie, l'activité « litiges traités en présentiel » a diminué avec seulement 273 dossiers litiges ouverts, contre 395 en 2020.

Il faut préciser que nos 9 permanences sur le département sont restées fermées pendant 7 **mois** sur l'année (5 mois de pandémie + 2 mois de trêve estivale). En définitive elles n'ont fonctionné que 5 mois sur 12 !

Même constat pour l'activité « traitement des litiges en ligne » (TLL) qui a aussi diminué, contre toute attente. (509 litiges contre 575 en 2020) On aurait pu penser qu'en l'absence des permanences, les consommateurs se seraient reportés vers notre site internet. A l'évidence cela n'a pas été le cas...

Concernant la nature des litiges, on constate que les litiges avec les services marchands restent les plus nombreux (37% du total) et on note une forte progression des litiges avec les banques (notamment arnaques) : 71 litiges contre 42 en 2020.

ACTIVITÉ « REPRÉSENTATION »

La **représentation** des bénévoles de notre association s'est poursuivie en 2021. Cela va de notre participation aux CCSP (commissions consultatives des services publics locaux) prévues par la loi du 27 juillet 2002 (démocratie et proximité) au secteur de la santé. Nous sommes présents dans 14 hôpitaux répartis sur toute l'Ardèche.

Pour **l'environnement**, nous siégeons dans diverses commissions départementales, notamment dans la CLI (commission locale d'information) autour de la centrale EDF de Cruas.

Nous suivons le dossier relatif aux **Zones de retrait pour les épandages des pesticides**.



ACTIVITÉ « ENQUÊTES »

Au point mort en 2021, toujours en raison de cette satanée pandémie !

Seule l'enquête relative à l'observatoire de l'évolution du coût du panier de la ménagère en grande surface a été réalisée en 2021. Cette activité devrait reprendre en 2022.

RAPPORT FINANCIER

La présentation du compte de résultats 2021 et du bilan au 31 décembre 2021 met en évidence un budget en équilibre à 38 714 euros avec un résultat 2021 positif de 10 952 euros et des disponibilités financières sur livret de 69 327 euros.

Le budget prévisionnel 2022 s'équilibre à 40 000 euros, avec un passage des cotisations d'adhésion à 30 € par an.

De la même manière que le rapport moral et le rapport d'orientation du président Jean-Marie DELDON, les rapports financiers et budget prévisionnel présentés par le trésorier Louis JOUVE, ont tous été approuvés à l'unanimité.

ÉLECTION RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DES ADMINISTRATEURS (3^{ième} tiers)

Election du conseil d'administration (5 « sortants » + 3 nouveaux postes)

Vote à bulletin secret. 148 votants. 1 nul, 147 exprimés.

Ont obtenu :

BAYEH Wissam (sortant) : 141 voix
 BOSSCHEM Marc (sortant) : 144 voix
 BIZZARI Jean-Pierre (nouveau) : 144 voix
 BOCCHIETTI Gérard (sortant) : 126 voix
 DELDON Jean-Marie (sortant) : 141 voix
 LACOUR Christian (nouveau) : 141 voix
 PIERRON Philippe (nouveau) : 140 voix
 TODESCHINI-DELBER Jean-François (sortant) : 147 voix

Tous les candidats sont élus ou réélus à la majorité absolue des suffrages exprimés

Le Président clôt l'assemblée générale à 11h55 et invite tous les adhérents inscrits à se retrouver au restaurant du domaine pour le repas de midi pris en commun.

Prêts immobiliers

La loi sur l'assurance emprunteur que le Parlement vient d'adopter

Le texte porté par la députée Patricia Lemoine vise à réduire les coûts pour le consommateur, notamment les personnes malades ou qui ont été malades.

La résiliation possible à tout moment

C'est l'un des principaux changements introduits par la loi : les assurés pourront résilier leur assurance à tout moment. Jusqu'ici, cette possibilité était simplement possible lors des douze premiers mois ou chaque année à la date anniversaire. L'objectif est de *"libéraliser le marché de l'assurance et de redonner du pouvoir aux Français"*, expliquait la rapporteure Patricia Lemoine. Cette mesure, qui existait déjà dans le secteur de la santé et de l'automobile, est entrée en vigueur le 1er juin pour les nouveaux contrats et sera applicable le 1er septembre 2022 pour les contrats en cours.

Par ailleurs, les assureurs ont désormais l'obligation, chaque année, d'informer leurs clients de la possibilité de résilier leur contrat. Ils seront également tenus de communiquer l'intégralité des motifs de refus, quand ils rejettent une demande de résiliation. Selon notre fédération, cette mesure pourrait permettre aux ménages français de réaliser une économie globale de 550 millions d'euros par an. La possibilité de résilier à tout moment son contrat pourra permettre de mieux négocier le coût de l'assurance ou d'en trouver une autre moins chère.

"On a 7 millions d'emprunteurs en France qui payent 7 milliards d'euros de cotisation par an", expliquait sur France info Eric Maumy, président d'April, leader du courtage en assurance. Et selon lui, la marge de négociation est importante : *"Si vous faites jouer la concurrence, vous allez pouvoir obtenir 50% d'économies"* par rapport à ce que votre banque peut proposer. A l'inverse, les professionnels du secteur mettaient en garde contre un risque de démutualisation.

Le questionnaire de santé moins réclamé

Autre modification majeure : la suppression du questionnaire médical pour les prêts d'un montant inférieur à 200 000 euros et dont l'échéance de remboursement est prévue avant le soixantième anniversaire de l'assuré. Cela concerne en théorie plus de la moitié des emprunteurs. D'après le courtier *Vousfinancer.fr*, 52% des dossiers accordés à ses clients en 2021 portaient en effet sur des montants inférieurs à 200 000 euros. Les assureurs, en revanche, pourront toujours demander un questionnaire médical à partir d'un certain âge.

Cette disposition représente une réelle avancée pour de nombreux clients atteints d'une maladie (diabète, cancer, pathologies cardiaques, psychiques ou respiratoires...). Ces derniers devaient obligatoirement déclarer leur pathologie sous peine de ne pas être indemnisés en cas d'impossibilité de remboursement. Et leur situation génère un surcoût important dans le calcul de l'assurance. Ce supplément atteint entre 50% et 100% pour le quart des malades et plus de 100% pour 21% d'entre eux.

La disposition devrait permettre aux déclarants de maladies de réaliser une économie globale de 471 millions d'euros. Reste à savoir si cette suppression n'entraînera pas des hausses de tarifs pour l'ensemble des assurés.

Le droit à l'oubli fixé à cinq ans

Le législateur a également révisé le droit à l'oubli pour les patients ayant terminé leur traitement contre un cancer ou une hépatite C. Il faut désormais attendre cinq ans après une rémission pour ne plus avoir à le signaler à l'assureur, contre dix ans auparavant. Cela divise donc par deux la durée durant laquelle des surcoûts peuvent être imposés par l'assureur. *"La plupart des malades ne pouvaient pas prendre des emprunts, ou ils l'obtenaient à des conditions financières absolument insupportables"*, expliquait sur France Info Céline Lis-Raoux, fondatrice de Rose up, association fondée par des malades du cancer et des proches de patients.

Acheter une voiture d'occasion

Acheter une voiture d'occasion, c'est d'abord un questionnement avec des choix multiples :

Motorisation					
Essence		Diesel		GPL	Electrique
					Hybride

Lieux d'achat				
Le bon coin	Une concession	Un petit mécano	Un particulier	Un site internet spécialisé

Mon budget				
1000 € < 2500 €	2500€ < 5000 €	5000 € < 10 000 €	10 000 € < 15 000 €	>15 000 €

1 – La garantie légale :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toute voiture d'occasion vendue par un professionnel à un particulier voit sa garantie légale de conformité passer à 1 an, soit le double de ce qu'elle était auparavant. Plus exactement, **la garantie totale de conformité dure 2 ans, mais elle se divise en deux : pendant un an, l'acheteur n'a pas à fournir de preuve comme quoi le défaut existait avant qu'il acquière le bien. C'est cette période spécifiquement qui vient d'être étendue de 6 à 12 mois. Cette garantie obligatoire s'applique automatiquement à condition que l'acheteur n'ait pas eu connaissance du défaut au moment de l'achat.**

Pour l'année restante, la garantie est toujours valable mais c'est alors à l'acheteur de prouver que le bien qu'il a acheté était défectueux avant qu'il en prenne possession. La subtilité a son importance, mais c'est une bonne nouvelle pour les automobilistes qui bénéficient donc d'une couverture supplémentaire contre les problèmes qui ne sont pas de leur fait.

2 - Le lieu d'achat :

Le lieu de l'achat est loin d'être anodin, en particulier au niveau de la garantie légale de conformité.

Achat en concession : Suite à l'achat, le vendeur fournira une facture. La garantie légale de conformité s'appliquera sans réserve.

Achat auprès d'un particulier : La garantie légale de conformité ne s'appliquera pas. Seul recours en cas de panne, faire jouer la garantie des vices cachés, mais c'est l'acheteur qui devra prouver que le défaut existait déjà au moment de la vente. Bon courage à lui !

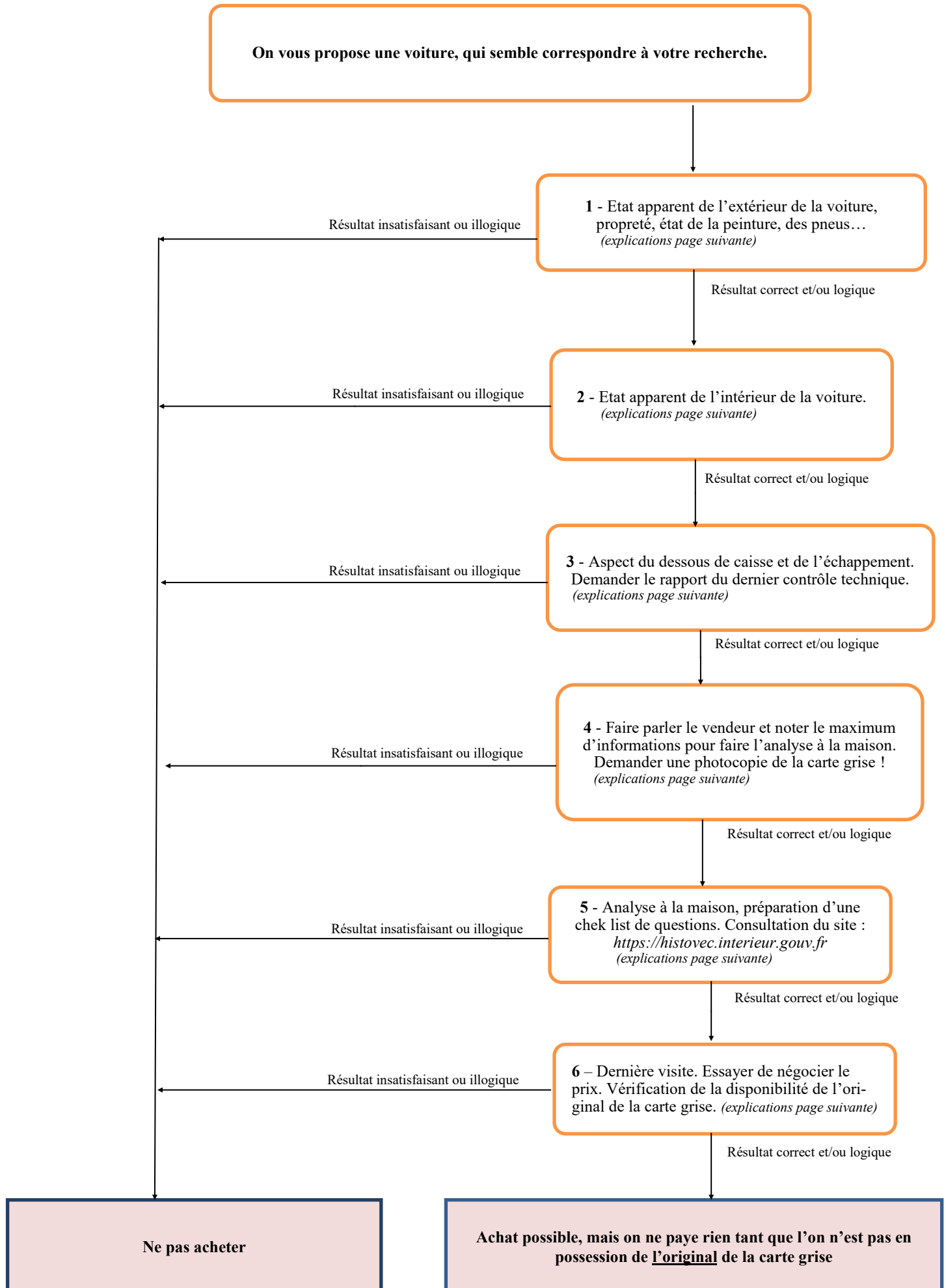
Achat chez un « petit mécano » : La garantie légale de conformité s'appliquera si le vendeur vous établit une facture. Certains petits malins vendent la voiture en leur nom propre, pas en celui du garage. Dans ce cas, cela revient à l'achat auprès d'un particulier et il n'y a pas de garantie légale de conformité.

Achat sur « Le bon coin » : ⚠ Prudence... A qui j'achète ? A un concessionnaire ? A un particulier ? Où se trouve le vendeur, à 30 kms ? à 300 kms ? à 600 kms ? En raison du grand nombre de déconvenues constatées, un achat de voiture sur ce site, n'est pas à conseiller.

Achat auprès d'un site internet spécialisé : ⚠ Mêmes questions à se poser que pour « Le bon coin », et mêmes risques. Souvent ces sites se contentent de mettre en relation les vendeurs et les acheteurs, ce qui revient à faire l'achat auprès d'un particulier. Il n'y a donc ni facture ni garantie légale de conformité. Quelquefois ces sociétés font miroiter une garantie « maison », qui n'a rien à voir avec la garantie légale de conformité, parce qu'elle est limitée et très en dessous de ce que prévoit la loi.

Les ventes du week-end sur parking : ⚠ Si on n'est pas connaisseur, c'est de loin, la plus sûre façon de se faire escroquer.

Organigramme de décision



1 – Etat extérieur apparent du véhicule (à faire en plein jour) :

La peinture : Propre ? lustrée ? Chercher les différences de ton qui trahiraient un véhicule accidenté. Cet état de la peinture est-il en adéquation avec le nombre de kilomètres indiqué au compteur ?

Les pneumatiques : L'âge des enveloppes avec le « DOT » et les 4 chiffres qui suivent (les deux premiers sont la semaine de fabrication, les 2 autres indiquent l'année de fabrication. Exemple « 4418 » signifie la quarante-quatrième semaine de l'année 2018.

Un pneumatique au-dessus de 5 à 6 ans devient de plus en plus dangereux ; sa tenue de route est de moins en moins bonne.

Contrôler aussi leur état en comparant avec le témoin d'usure.

2 – Etat intérieur apparent du véhicule :

Les sièges : Etat d'usure du tissu ? Etat des sièges (surtout le siège conducteur) ?

Les pédales : Etat d'usure du caoutchouc qui recouvre les pédales ?

L'état des sièges et des pédales, est-il en adéquation avec le nombre de kilomètres indiqués au compteur ?

3 – Aspect du dessous de caisse et de l'échappement :

Le châssis est-il oxydé ou pas ? Rechercher les fuites éventuelles de liquide de refroidissement, de liquide de frein, d'huile moteur. Contrôler l'état de l'échappement et des soufflets de cardans.

Ouvrir le capot : Etat extérieur du moteur ? Lever la jauge d'huile moteur. Voir le niveau et la couleur de l'huile. Demander la date la dernière vidange. Pour un moteur à essence, si la vidange vient d'être faite, alors l'huile doit être claire ! Contrôler les niveaux du liquide de refroidissement et du liquide de frein.

Et toujours la même question : Ce que je vois est-il en adéquation avec le nombre de kilomètres indiqués au compteur ?

Demander le carnet d'entretien, les factures de la maintenance et le dernier contrôle technique (moins de six mois, pour un véhicule qui a plus de 4 ans). S'il n'y a pas de carnet d'entretien ni de factures, il ne faut pas acheter.

4 – Essayer le véhicule et faire parler le vendeur :

Essayer le véhicule : Lors de l'essai du véhicule, si on vous le présente moteur démarré, alors arrêtez le et redémarrez-le à nouveau. Essayer de se rendre compte de l'état de l'embrayage, des freins et de la direction.

Questionner le vendeur : Pourquoi la voiture est-elle vendue ? Comment le prix a-t-il été déterminé ? Quels sont les points faibles du véhicule ? La voiture a-t-elle été accidentée ? La voiture a-t-elle été abritée dans un garage ? etc.... Si les questions agacent le vendeur, il ne faut pas acheter. De même, si en posant les mêmes questions plusieurs fois, les réponses ne sont pas les mêmes, il est alors plus prudent d'aller voir ailleurs.

Exiger une photocopie de la carte grise actuelle, pour pouvoir consulter le site officiel Histovec :

Le dernier contrôle technique : Même si la voiture est acceptée au contrôle technique, celui-ci peut mentionner des défauts non soumis à contre-visite mais qui augureront de dépenses futures. Un moyen de négocier le prix si des réparations sont à prévoir...

Attention, si le contrôle technique... donne un état précis du niveau de sécurité de la voiture (freins, amortisseurs, pneus...), il ne permet pas de se faire une idée de son niveau d'usure (moteur, embrayage).

5 – Analyse à la maison :

Selon les réponses du vendeur, préparer une autre série de questions ou des demandes de précisions.

Consulter le site du gouvernement : Pour faciliter l'achat d'une voiture d'occasion, les services publics ont lancé la plate-forme gratuite Histovec : <https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/home>. Elle permet d'obtenir gratuitement l'historique du véhicule : changements de propriétaire, situation administrative (gage, opposition ou vol) et sinistres à réparation contrôlée (véhicule gravement endommagé). Attention : d'autres sites, comme Autoviza, proposent ce service, mais ils sont payants.

Sur Histovec, apparaît le kilométrage relevé lors des contrôles techniques. S'assurer que ce kilométrage est régulièrement croissant (tout autre cas prouverait une falsification du compteur kilométrique).

6 – La dernière visite :

Ne pas se presser pour acheter, et surtout si le vendeur vous met la pression ! Essayer de négocier le prix par rapport à des dépenses futures (disques de freins, courroie de distribution, embrayage...). Poser les questions que vous avez préparées.

7 – Vous décidez d'acheter :

Vous payez l'intégralité quand vous prenez la voiture ! Pas de prépaiement, pas d'acompte ! Et rappelez-vous que quand on achète une voiture d'occasion, l'important ce n'est pas la voiture, c'est la carte grise. En conséquence, exigez l'original de la carte grise avec la voiture ! Vous devez repartir avec la voiture et sa carte grise. Même si le vendeur promet de vous la faire passer sans faute et très vite, n'achetez pas !

L'acheteur doit :

- S'assurer immédiatement avant de rouler.
- Dans le mois qui suit l'achat, faire changer la carte grise. Depuis fin 2017, la demande de certificat d'immatriculation (carte grise) est entièrement dématérialisée. Le site officiel de l'ANTS, l'**Agence Nationale des Titres Sécurisés** (www.ants.gouv.fr), permet de réaliser cette démarche gratuitement en quelques clics. Attention aux sites payants non gouvernementaux et/ou aux sites frauduleux !

Le vendeur doit fournir à l'acheteur :

- Un certificat de cession « certificat de cession d'un véhicule » complété et signé de sa main. Document obtenu sur le site officiel de l'ANTS, l'**Agence Nationale des Titres Sécurisés** (www.ants.gouv.fr).
- L'original de la carte grise barrée et signée de la main du vendeur avec coin supérieur droit coupé, complété de la mention : « vendu le .../.../... - date et heure »
- Le certificat de situation administrative valant non gage (pas de crédit en cours) et non opposition (fiscale, amendes,), que l'on peut se procurer sur Histovec <https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/home>
- Le rapport de contrôle technique daté de moins de 6 mois si le véhicule à plus de 4 ans le jour de la vente.

MC - FE

ANTS :



Histovec :



BIEN CONTRÔLER SA VOITURE AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Si votre voiture roule peu, moins de 5000 km par an, contrairement aux idées reçues, elle a besoin d'un entretien pratiquement comme si elle roulait beaucoup.

Une vidange une fois par an s'impose, tout en mettant l'huile préconisée par le constructeur et en changeant les différents filtres. L'huile s'use et vieillit, il peut y avoir parfois aussi un colmatage au fond du carter.

- Un pneumatique est assimilé à une pièce mécanique et c'est la pièce qui travaille le plus du véhicule :
 - Vérifiez le niveau d'usure en comparant visuellement avec les témoins prévus à cet effet.
 - Gonflage, la pression se mesure toujours à froid, il faut mettre 100 grammes de plus que la pression nominale exigée. Ne pas oublier que notre vie dépend de l'adhérence et à plus de 100 km/h c'est seulement sur 4 fois la surface de la main que votre véhicule est en contact avec le sol.
 - Un pneu sous gonflé s'use plus vite et fait consommer davantage. De plus il chauffe et peut éclater.

Vérifiez le pneumatique de la roue de secours, pression et voir l'état du cric et de la manivelle.

Vérifiez tous les niveaux : liquide de frein, de refroidissement, l'huile moteur, sans oublier le lave glace. Ils doivent être vérifiés moteur froid.

La batterie : elle souffre encore plus en été. Si vous avez des problèmes de démarrage surtout si le véhicule n'a pas roulé depuis longtemps, il se peut qu'elle soit déchargée. Dans ce cas, à l'aide des câbles de démarrage, la raccorder à une autre voiture ou avec son chargeur à la maison. Si malgré cela, rien ne se passe, votre batterie a certainement rendu l'âme. Loin de chez vous, vous devez appeler "l'assistance dépannage", il suffit d'un simple appel téléphonique auprès de votre assurance.

Le système d'éclairage : vérifiez si l'ensemble des feux fonctionnent (feux de route, de position, feux stop et clignotants). La nuit, si vous n'avez que deux feux qui fonctionnent, votre voiture peut être prise par un deux roues, le risque d'accident est alors très important.

Les essuie-glaces : pour être plus efficaces les balais doivent être en bon état. S'ils sont restés tout l'hiver en appui sur le pare-brise il y a de forte chance que les caoutchoucs soient secs et cassants. Des caoutchoucs durs, fendillés, évacuent mal la pluie, laissent des traces sur le pare-brise, voire ne nettoient plus rien du tout. Avant de ne plus rien voir, il faut les changer.

Des freins qui fonctionnent bien sont indispensables pour votre sécurité. Vérifiez le niveau de liquide de frein, l'état des disques, des tambours mais surtout les plaquettes sans oublier le frein à main. S'il est difficile pour vous de maîtriser ces contrôles et ces réglages, prendre rendez-vous auprès d'un garagiste.

Vérifiez la présence dans l'habitacle du gilet jaune et du triangle de signalisation et pensez à prendre une boîte d'ampoules au cas où l'une des lampes deviendrait défectueuse. Cette boîte est obligatoire aux yeux de la loi.

Bien sur, veillez à être en règle vis à vis du contrôle technique et de l'assurance. Pour pouvoir partir en toute sérénité jetez aussi un œil sur le carnet d'entretien et vérifiez que les révisions à échéances ont bien été respectées (vidanges, changement des filtres à gasoil, à l'huile, à air). Une voiture qui roule peu a tendance à se faire oublier.

BONNE ROUTE ET RESTEZ PRUDENTS

La note est trop salée !

Parlons un peu nutrition.

La promotion du NUTRISCORE est un des objectifs prioritaires fixés par UFC QUE CHOISIR pour sa campagne 2022.

Ce score prend en compte (pour 100 gr ou 100 ml de produit), la teneur en nutriments à favoriser (fibres, protéines, fruits, légumes, légumineuses, fruits à coque, huile de colza, de noix et d'olive) et les nutriments à limiter (énergie, acides gras saturés, sucres et **sel**).

Aujourd'hui FOCUS sur le sel dans notre alimentation

Le sel est un minéral très abondant dans la nature récolté sous forme de cristaux.

Majoritairement composé de chlorure de sodium (94 à 99%) qui se scinde en deux ions (le chlore Cl 60 % et le sodium Na 40%)



1 g de sel contient donc 0,6 g de chlore et 0,4 g de sodium.

Quels sont les besoins du corps humain ?

Le sodium est indispensable à l'organisme humain pour l'équilibre hydrominéral, la transmission de l'influx nerveux et le fonctionnement musculaire.

Les études scientifiques mettent en évidence un besoin physiologique minimal de 2000 mg de sodium par jour chez l'adulte.

Mais une surconsommation régulière est délétère à plusieurs niveaux !

Le sodium consommé en excès favorise la rétention d'eau et l'hypertension artérielle source de complications cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde ...).

Il est agressif sur la muqueuse de l'estomac et on observe une augmentation du risque de cancer de l'estomac.

Il entraîne une perte de la sensibilité aux nuances de goût ... Une alimentation peu salée devient insipide et peu appétissante pour une personne âgée ou malade.

Sel ... où es-tu ?

Le sel visible (20%) est celui que l'on rajoute (en cuisinant ou à table).

L'apport alimentaire essentiel provient du sel invisible (80%) qui existe à l'état naturel dans certains aliments mais surtout ajouté lors de la fabrication (pains, fromages, charcuteries, condiments et plats industriels).

L'ajout de sel permet d'améliorer le goût (assaisonnement) mais surtout de conserver les aliments.

De plus il est démontré que la consommation habituelle de plats préparés trop salés incite à saler plus dans son assiette.

La consommation moyenne actuelle est de 10,2 g/jour chez l'homme et de 8,2 g/jour chez la femme alors qu'il est recommandé de ne pas dépasser 5 g/ jour.

En pratique on retrouve 1 g de sel (soit 1/5 de la ration journalière) dans 2 rondelles de saucisson, 1 tranche de jambon blanc, 1 part de pizza, 1 bol de soupe industrielle, 1 poignée de chips, 1/3 de baguette).

1 cuillère à café rase = 5 g

1 pincée de sel = 0,3 à 0,5 g

Comment diminuer sa consommation de sel ?

Au niveau individuel la cuisine maison est plébiscitée et permet de saler le moins possible (se souvenir qu'une pincée de sel équivaut à 0,3 à 0,5 g) et de rehausser le goût des aliments par un apport végétal (herbes aromatiques, oignon, ail, épices).

L'achat des aliments manufacturés industriels ou artisanaux mérite toute notre attention.

Sur les étiquettes, la mention « sel » ou « chlorure de sodium » permet un choix éclairé :

- Produit à teneur en sel basse (à favoriser) : moins de 0,3 g /100 g d'aliment.
- Produit à teneur en sel moyenne (à consommer avec modération) : de 0,3 à 1,5 g /100 g d'aliment.
- Produit à teneur en sel élevée (à éviter) : plus de 1,5 g /100 g d'aliment.

Une teneur en sodium (Na) en milligrammes est parfois indiquée, il faut alors multiplier par 0,0025 pour obtenir la teneur en sel en grammes.

Pour les consommateurs avertis, le Nutriscore et ses codes couleurs permet d'évaluer la qualité nutritionnelle globale d'un produit.

L'application Quel Produit permet aussi de visualiser le Nutriscore et de connaître précisément la teneur en chaque nutriment.

Au niveau collectif de manière globale, un travail avec les acteurs économiques doit être mis en œuvre pour réduire les teneurs en sel, en graisses et en sucre des aliments, tout en augmentant les quantités de fibres.

Un des objectifs du 4^e Plan National Nutrition Santé est de réduire la consommation de sel des français de 30% d'ici 2025.

Concernant le pain, qui représente de l'ordre de 25% de l'apport en sel quotidien des français adultes, une réflexion s'est engagée dès 2019 avec les professionnels afin de déterminer le taux cible et les actions à conduire pour y parvenir. Mais si elle ne permet pas d'arriver à la réalisation des objectifs poursuivis, la voie réglementaire devra être mise en œuvre.

Au niveau des distributeurs automatiques dans les espaces publics, les gestionnaires sont incités à proposer des aliments et des boissons plus sains.

La préservation de notre capital santé est un effort de tous les jours, la nutrition en est un pilier au même titre que l'activité physique et les mesures environnementales.

En bref

Victoire ! Notre combat, lancé en 2017 avec l'Union des apiculteurs pour une réelle traçabilité de l'origine des miels a enfin abouti. Un décret vient de paraître pour prévoir l'indication de tous les pays d'origine pour les miels conditionnés en France, et par ordre d'importance pour les miels mélangés.

La loi anti-gaspillage a prévu l'interdiction de l'impression automatique des tickets en magasin à compter du 1er janvier 2023. L'UFC-Que Choisir aux côtés de plusieurs associations a dénoncé le projet de décret d'application de la mesure, qui porte gravement atteinte aux droits des consommateurs. Le Gouvernement doit revoir sa copie !

Concomitamment à l'alerte lancée par l'UFC-Que Choisir contre l'immorale cherté des frais de transfert d'argent vers l'Ukraine, la Banque Postale a annoncé leur gratuité... PayPal a également depuis, indiqué que les frais de transferts seront annulés pour toutes les opérations jusqu'à fin juin.

Une publication de l'INRAE souligne que le glyphosate tant décrié, perturberait la fertilité chez les animaux et les humains. Fin 2022, le Parlement européen examinera la ré-autorisation potentielle du glyphosate. Mobilisez-vous à nos côtés pour son interdiction !

L'UFC-Que Choisir a mis en lumière, à partir d'une analyse critique de 14 000 contrôles officiels, le fait que plus de la moitié des fruits et légumes issus de l'agriculture intensive contiennent des substances suspectées d'être cancérigènes, toxiques pour la reproduction ou l'ADN ou perturbateurs endocriniens. Stop au laxisme !

Ce système est destiné à remplacer les cartes de fidélité des grandes surfaces. Moyennant un abonnement mensuel, le client du magasin bénéficie d'une réduction de 10 à 15 % sur tout ou partie des produits. La fidélité choisie devient fidélité permanente, avec le risque d'une baisse de vigilance sur la réalité des prix ...et le renoncement aux vertus de la liberté.

Attention aux vrais faux sites de services publics. Il existe mille raisons de vous faire croire que vous êtes sur un site administratif alors que ce n'est pas le cas. L'arnaque la plus classique dans ce domaine est de vous facturer une démarche normalement gratuite (carte grise, vignette crit'air, acte de naissance...). La seule vérification qui vaille est celle de l'adresse du site qui doit contenir « gov.fr » ou « ants.fr ».

Pour lutter contre les fraudes et le blanchiment d'argent, le système TRACFIN oblige les organismes financiers à lui communiquer des informations sur les transactions que vous effectuez. Certains en profitent pour vous demander des données personnelles leur permettant de vous connaître pour vous conseiller leurs produits les mieux adaptés à votre profil et à leurs profits.

Réalisé par l'association haut-savoyarde INSPIRE, l'écoguide analyse la pollution générée par chaque catégorie de véhicules, et permet de choisir le meilleur modèle en fonction de ses types de déplacements, de sa situation géographique et de son empreinte environnementale réelle (<https://inspire74.com/guide>).

Quelques litiges gagnés

La mutuelle AESIO n'aime pas les résiliations

Mme R décide de résilier sa complémentaire santé. La mutuelle AESIO ne voulait cependant pas résilier la garantie hospitalière liée à cette complémentaire santé, sous prétexte que cette garantie hospitalière n'était résiliable qu'annuellement.

Mme R s'adresse alors à l'UFC Que Choisir de l'Ardèche.

Après un premier courrier de signalement resté sans réponse, une deuxième lettre aura plus de succès. La mutuelle AESIO accepte alors de résilier la garantie Hospitalière et rembourse à **Mme R** les sommes indument prélevées.

JM M

Quand SFR s'entête ...

En janvier 2021, une ligne de téléphonie mobile SFR a été ouverte au nom de **Mme G**, sans qu'elle n'en ait jamais fait la demande. Depuis cette date, **Mme G** exigeait la résolution de la vente et la suppression de la ligne.

SFR ne voulant rien entendre, a même réclamé 366 € d'impayé par l'intermédiaire d'un huissier de justice.

Ne sachant que faire, **Mme G** se tourne alors vers notre association pour demander de l'aide.

Après un courrier de signalement et un mail envoyés à SFR, cette société, incapable de prouver qu'il y a bien eu commande, annule sa créance.

JM M

La Banque Postale dans le rouge

Mr C se rend compte, que des prélèvements frauduleux ont été opérés sur son compte bancaire domicilié à la Banque Postale pour un montant total de 8850 €.

Il porte réclamation mais la banque ne veut rien savoir, prétextant qu'il avait autorisé les opérations, ce que

Mr C dément catégoriquement.

En plein désarroi, **Mr C** se tourne alors vers notre association et s'adresse à la permanence d'Annonay.

Une première lettre de signalement proposera à la banque postale de revoir sa position. Une deuxième lettre, plus argumentée, aura raison de cette injustice.

La Banque Postale crédite sur le compte de **Mr C** les 8850 € frauduleusement prélevés et ajoute les 76 € d'agios qu'elle s'était attribuée.

F E

Une propriétaire récalcitrante

Mme L est locataire d'une maison avec garage depuis 2015. Le 20 août 2021, la porte du garage très vétuste (porte basculante qui se colle au plafond) s'est décrochée d'un côté au moment de l'ouverture et est tombée sur **Mme L**, entraînant des blessures avec séquelles douloureuses dont elle souffre encore aujourd'hui.

La propriétaire, informée de l'incident, a sécurisé la porte en la fixant au plafond du garage avec des fils de fer. Laissant de ce fait l'entrée du garage grande ouverte !

Elle refuse catégoriquement de faire réparer ou remplacer cette porte.

Toutes les démarches de **Mme L** sont restées vaines, rien à faire : la propriétaire et l'agence immobilière ne veulent rien entendre !

Le 5 novembre, **Mme L** contacte notre permanence litiges à Aubenas qui adresse une mise en demeure à la propriétaire. En guise de réponse la propriétaire décide de venir rencontrer nos bénévoles à la permanence. Elle ne veut rien entendre et nous confirme qu'elle ne fera pas réparer cette porte !

L'agence immobilière qui gère cette location décide aussi de venir nous rencontrer. Dialogue de sourds !

L'agence campe sur la position de la propriétaire. Face à cette situation bloquée, la commission départementale de conciliation des litiges locatifs (CDC) est saisie de l'affaire. Elle convoque les parties le 28 janvier 2022.

Comme par enchantement, la veille le 27 janvier, des ouvriers se présentent au domicile de **Mme L** et remplacent (enfin) cette porte par une porte flambant neuve isolée.

Très satisfaite de notre accompagnement et de nos interventions dans ce litige, **Mme L** adresse à l'AL un courrier de vifs remerciements.

G S

Qu'on se le dise....

Et encore un scandale alimentaire de plus... Alors que depuis début janvier, ont été dénombrés, outre les terribles décès de deux enfants, pas moins de 41 cas confirmés de syndrome hémolytique et urémique (SHU) similaires, c'est seulement maintenant, soit quatre mois après les premiers signalements, que les pratiques déplorable en matière d'hygiène du fabricant Nestlé semblent se confirmer, deux inspections officielles ayant récemment mis en évidence un niveau dégradé d'hygiène alimentaire dans l'usine.

Pour contenir la hausse des factures d'électricité, le gouvernement a mis en place une mesure de régulation du marché permettant de faire davantage bénéficier les consommateurs de la compétitivité du parc nucléaire français. Alors que cette mesure salutaire est attaquée par plusieurs organisations syndicales d'EDF devant le Conseil d'État, l'UFC-Que Choisir intervient ce jour dans la procédure en soutien du gouvernement compte tenu des effets inflationnistes qui résulteraient de son annulation. L'association demande parallèlement au président de la République de prendre toutes les mesures permettant d'écarter une potentielle explosion de 47 % des factures d'électricité des consommateurs en 2023.

Mac Do affirme mettre fin à son contrat avec Evian pour diminuer son empreinte carbone et propose « l'eau by McDo », eau du robinet filtrée avec divers additifs... entre 4,60 et 7€ le litre (l'eau du robinet, gratuite, ne peut vous être refusée). De même il affiche sa détermination de supprimer les jouets en plastique de ses menus, ceci alors que la loi « économie circulaire » les interdira à partir de 2022. Étrange, non ? Enfin, McDo et KFC affichent maintenant le Nutriscore sur leurs produits. C'est là une vraie avancée. A nous d'encourager les produits bien notés (la majorité est classée C ou plus mauvais).

Il est aujourd'hui établi que le développement de l'obésité, des allergies, et de diverses maladies (au premier rang desquelles le diabète) est dû en partie à une mauvaise alimentation. Mais jusque là les recommandations du PNNS (programme national nutrition santé) s'adressaient surtout aux adultes. Ce programme propose aujourd'hui une série de recommandations spécifiques aux jeunes enfants.

Pour les utilisateurs de smartphone qui regrettent le caractère bien peu écologique et trop « jetable » de ces concentrés de technologie, une société néerlandaise tente d'apporter une réponse : appareil facilement réparable, recherche d'un minimum d'éthique, depuis les conditions d'extraction des matières premières jusqu'à la fabrication des appareils... . Le nouveau modèle offre des performances honorables pour un prix un peu supérieur à celui des concurrents. Le prix du « supplément d'âme » ?

La production française de lait biologique a augmenté à un tel rythme que les coopératives, incapables de l'écouler sur le marché, se sont vues contraintes d'abaisser le prix versé aux éleveurs. Ceux-ci voient leur situation fragilisée, alors que la production va continuer d'augmenter. Cette situation est d'autant plus surprenante que le surcoût du lait bio est très faible, voire nul pour le consommateur.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'association locale

UFC-QUE CHOISIR DE L'ARDÈCHE

Je soussigné(e), M.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

> Souhaite adhérer pour 1 an à l'UFC QUE CHOISIR DE L'ARDÈCHE.

Ci-joint un chèque de 30 euros, libellé à l'ordre de « UFC Que Choisir Ardèche »

A adresser à : UFC QUE CHOISIR DE L'ARDÈCHE, Maison des Associations,

Place de la Gare, 07200 AUBENAS

Qu'on se le dise (suite)....

Bricoler pour réparer, rénover, fabriquer, aménager, ces activités, seul ou en famille, ont connu une nette relance lors des confinements de 2020 et cette tendance se poursuit en 2021.

Les raisons sont l'envie du « fait maison », la nécessité économique « faire du neuf avec du vieux ». L'an dernier, les enseignes de ce secteur ont connu une hausse de 6% de leur chiffre d'affaires et 44% des Français disent s'adonner à de petits travaux au moins une fois par mois.

Le bricolage est bon pour le porte-monnaie (impact positif sur son budget, réparer évite un nouvel achat) et bénéfique pour la santé (en bricolant, on se creuse les méninges, motivé par la volonté d'apprendre et on bouge). Toutefois, il n'y a pas de bon bricolage sans constitution d'une boîte-à-outils, en fonction des travaux à réaliser, d'où la nécessité d'un investissement au départ : marteau, scie, lots de tournevis et de pinces, mètre et niveau à bulle matériel multifonctionnel, visseuse-perceuse-ponceuse. Il convient de faire les bons choix, aussi, pensez à l'occasion ou à la location : des bricothèques permettent de louer des outils au gré de l'avancée de votre chantier.

Mais, quelques mesures de sécurité s'imposent, car selon Santé Publique France, près de 300 000 personnes sont victimes chaque année d'un accident de bricolage ou de jardinage. Equipez-vous donc en fonction de vos travaux, des indispensables gants de protection, lunettes et masque, voire de chaussures de sécurité et casque.

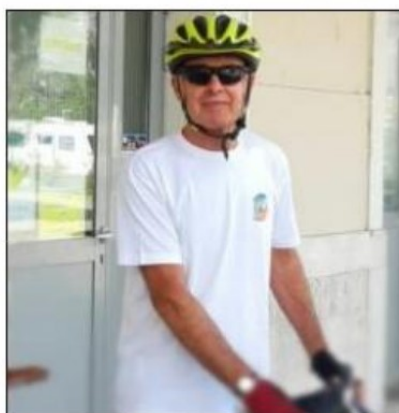
Le bricolage doit rester un loisir et allier l'utile à l'agréable !

Source : Télé-Loisirs « Vie Quotidienne »

Il fait plus de 700 km à vélo pour se rendre à l'assemblée générale d'UFC-Que choisir

L'assemblée générale nationale de l'UFC-Que choisir se tient cette année les 20 et 21 mai à Seignosse, petite station balnéaire située dans les Landes. Les statuts de l'association demandent qu'un représentant départemental participe aux travaux organisés. Le président Jean-Marie Deldon étant indisponible, c'est le trésorier adjoint Bernard Got qui a accepté de représenter les Ardéchois.

Mais pour se rendre dans le sud-ouest, le responsable du bureau



Bernard Got, responsable du bureau UFC-Que choisir d'Aubenas, s'est élancé de la commune mercredi matin en direction de Seignosse (Landes). Photo DR

d'Aubenas a décidé de troquer le train ou

l'avion contre son propre vélo. Bernard Got s'est élancé des locaux de l'avenue de la Gare, ce mercredi 11 mai, au matin pour un périple d'une semaine en direction de Seignosse. Le cycliste aura réalisé au total 720 kilomètres par la route classique et plus de 650 par les petites départementales. À raison d'une centaine de kilomètres par jour, il ne reste qu'un défi à réaliser pour Bernard Got : arriver à l'heure pour le début de l'assemblée générale.

Dauphiné Libéré du 12 mai 2022

Ont participé à la rédaction de cette Bogue N°63 :

B DM : Brigitte DONNET MARC
JM M : Jean-Marie MOREAU

G S : Gilbert SANCHEZ
M C : Marcel CHALAYE

J M D : Jean-Marie DELDON
F E : François EYNARD

Où rencontrer nos bénévoles ardéchois ?

APPEL A BENEVOLES !

Vous êtes motivé(e) et disponible quelques heures par semaine.

Vous êtes sensible aux problèmes de consommation, vous savez être à l'écoute des consommateurs et vous voulez œuvrer pour leur défense, alors rejoignez notre équipe de bénévoles.

Pour débiter, ils vous accompagneront tout le temps nécessaire et des formations courtes vous seront proposées en interne.

Alors, que vous soyez retraité(e) ou en activité, quel que soit votre parcours professionnel, n'hésitez pas à franchir le pas, ne serait-ce que pour faire un essai.



Pour un premier contact, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@ardeche.ufcquechoisir.fr

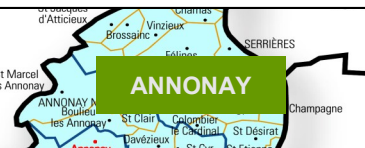
Au plaisir de vous rencontrer.

La **Bogue Ardéchoise** est éditée par

UFC-QUE CHOISIR de l'ARDECHE

Responsable légal : **Jean-Marie DELDON**

Directeur de la Publication : **François EYNARD**

**ANNANAY**

ANNANAY
Maison des associations - 20 rue Henri Guironnet
mardi : 14h30 à 17h
samedi : 9h à 11h

ACCUEIL TELEPHONIQUE

04 75 34 24 53
Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-11h

TOURNON**TOURNON**

La Tourette
2, place St Julien
jeudi : 16h à 18h
Tél : 04 75 06 25 03

SAINT AGREVE

mercredi 9h - 11h
Sur rendez-vous, au 06 85 97 97 79

LE CHEYLARD

Sur rendez-vous au 06 73 39 58 56

COUCOURON

Mairie
Sur rendez-vous
Tel 07 70 14 14 98

AUBENAS (sans rendez vous)

Maison des associations - Place de la Gare

mardi : 9h30 à 11h30
jeudi : 15h00 à 17h30

AUBENAS**PRIVAS**

Services Techniques

Avenue de l'industrie

Tel 06 85 96 11 63
Mardi : 14h à 16h

PRIVAS**ACCUEIL TELEPHONIQUE**

04 75 39 20 44

Les mardis et jeudis
Aux heures des permanences

LES VANS

Centre Socio-Culturel REVIVRE
1 Place du Temple
le lundi de 09h00 à 12h00
Tèl : 07 66 88 82 86

BOURG St ANDEOL

CC DRAGA

2 avenue du Maréchal Leclerc

2^{ème} + 4^{ème} Vendredi du mois

9h30-11h30

sur rendez-vous. Contact :
ufcquechoisirbsa@orange.fr

GARD

UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS UFC-QUE CHOISIR DE L'ARDECHE

La Gare 07200 AUBENAS - Tel : 04 75 39 20 44 -

Email : contact@ardeche.ufcquechoisir.fr

Association Loi 1901 - Code APE 913E - N° SIRET 487 446 452 0012

ardèche
LE DEPARTEMENT